

Règlement intérieur – Badminton Club de Meyzieu « Majvolant »

Modifié le 01/07/2023

Le règlement intérieur a pour objet de préciser les statuts du Badminton Club de Meyzieu « Majvolant », ainsi que les règles d'utilisation propres aux différents gymnases :

- Gymnase Olivier de Serres
- Gymnase Evariste Galois

Chaque adhérent ainsi que les parents ou les responsables légaux pour les mineurs doivent prendre connaissance de ce règlement et en respecter les consignes. Il est remis à chacun des adhérents sur demande. Il est affiché dans les locaux de l'association.

1. Affiliation et adhésion

L'inscription aux activités du club vaut adhésion à l'association.

Les membres de l'association sont répartis selon leur âge en deux catégories :

- Jeunes « école de badminton » : de 8 ans à 17 ans
- Adultes : à partir de 18 ans

Les adhérents de la saison précédente sont prioritaires pour le renouvellement de leur inscription.

Les nouvelles demandes sont validées par le bureau dans la limite du nombre de places disponibles.

L'inscription est valable pour une saison (de septembre à juin de l'année suivante). Il est possible de s'inscrire à tout moment de la saison.

Cette inscription ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement.

En fin de saison, le montant de la cotisation annuelle est soumis au vote de l'Assemblée Générale pour la saison suivante.

2. Certificat médical

a. Adultes

Le badminton est un sport à sollicitation cardiovasculaire intense quel que soit le type de pratique. Le risque de mort subite au cours d'une activité physique intense augmente, surtout après 40 ans.

Ainsi, la pratique du badminton n'est autorisée qu'après obtention d'un certificat médical de « non contre-indication à la pratique du badminton en loisir et compétition ». Il doit être donné au responsable le jour de son inscription au club.

Ce certificat médical doit être établi par tout médecin titulaire du Doctorat d'Etat, inscrit à l'ordre des Médecins. Seul le médecin est apte, au cours de son examen, à décider de la nécessité de pratiquer des examens complémentaires tels qu'un électrocardiogramme, une épreuve d'effort, une échographie, un bilan biologique, etc., en fonction des signes d'alerte et des facteurs de risque (examens recommandés par le consensus médical).

Le nombre minimum de deux facteurs de risque (en sus de l'âge) est habituellement retenu. Néanmoins, le médecin examinateur pourra prescrire ces examens dans certains cas où il y aurait moins de deux facteurs de risque et après en avoir apprécié l'importance. Les facteurs de risque sont les suivants :

- Tabagisme
- Hérité
- Antécédents familiaux de maladie cardiovasculaire
- Anomalies du bilan lipidique
- Hypertension artérielle
- Diabète
- Obésité
- Atteinte de la fonction rénale
- Elévation de la CRP

Ces examens ne sont pas pris en charge par le Badminton Club de Meyzieu « Majvolant ».

Une fois établi, le certificat médical a une durée de validité de 3 ans. Il faudra cependant fournir, après la première année, un questionnaire de santé en remplacement du certificat médical.

b. Mineurs

Un questionnaire destiné aux mineurs remplace le certificat médical. Il est à remplir par l'intéressé dans la mesure de ses capacités.

3. Assurance

Le club dispose de deux assurances :

- Multigarantie Activités Sociales Vie Associative (Responsabilité Civile)
- Tous les licenciés UFOLEP sont couverts par la police d'assurance « Individuelle Accident »

4. Créneaux horaires

a. Disponibilité

Les créneaux horaires sont attribués chaque année au club par la Mairie de Meyzieu.

Ainsi, certains créneaux horaires pourront être réquisitionnés au cours de la saison par la Mairie pour des événements extérieurs au club.

Ces dates d'indisponibilité sont diffusées dès que possible dans les salles concernées et sur le site Internet du club : <http://www.majvolant69.fr>.

Les créneaux actuels sont les suivants :

- Pour le gymnase Olivier de Serres :
 - Mardi de 20h05 à 22h15 : jeu libre adultes
 - Mercredi de 19h05 à 20h30 : entraînement adultes + jeu libre
 - Jeudi de 20h15 à 22h15 : jeu libre adultes
 - Samedi de 9h00 à 12h00 : école de Badminton jeunes
- Pour le gymnase Evariste Galois
 - Samedi de 9h00 à 12h00 : jeu libre adultes

S'agissant des périodes de vacances scolaires, les séances d'entraînement des jeunes sont systématiquement suspendues. Pour les adultes, un aménagement est proposé selon les dispositions des responsables volontaires et de la Communauté de Communes de Meyzieu.

b. Installation et rangement du matériel

Tous les membres doivent contribuer au montage et au démontage des terrains.

Les membres utilisant les volants fournis par le club doivent les ranger en fin de créneau.

Il est très important de finir à l'heure, car un retard chronique en fin de créneau peut entraîner la perte de celui-ci l'année suivante.

Le créneau est terminé lorsque la salle est rangée et que les membres ont quitté le gymnase. En conséquence, les membres prenant une douche au gymnase doivent s'arrêter de jouer 15 minutes avant la fin du créneau, et les autres 5 minutes avant afin de ranger le matériel et terminer à l'heure.

c. Occupation des terrains (adultes)

Lorsqu'un créneau est chargé, l'occupation d'un terrain par les mêmes joueurs ne doit pas dépasser un match en 2 sets, afin de permettre à l'ensemble des membres présents de jouer.

Lorsqu'il y a plus de huit membres qui attendent pour jouer, il n'est toléré qu'un seul terrain de simple. Les membres désirant jouer un simple doivent attendre que ce terrain se libère.

En cas de compétition Interclubs, trois terrains sont réservés par équipe pour le déroulement des matchs de la rencontre. En cas de retard dans l'avancement de la compétition, un ou plusieurs terrains supplémentaires pourront être utilisés à la libre appréciation du capitaine responsable de la rencontre.

En cas d'entraînement dirigé, un ou plusieurs terrains seront réservés pour le déroulement des exercices. Les autres terrains disponibles du créneau sont en jeu libre.

5. Encadrement des jeunes

En dehors des heures d'entraînement encadrées, les membres mineurs du club restent sous la totale responsabilité de leur parent ou représentant légal.

Concernant le créneau du samedi, le club s'engage à ce qu'un entraîneur ou un adulte de référence explicitement désigné par le bureau, soit présent de 9h00 à 12h00.

Les enfants mineurs sont pris en charge par le club à partir du moment où le(s) responsable(s) du créneau horaire les aura pris sous sa responsabilité et ce, dans l'enceinte du Gymnase. Les parents doivent donc s'assurer que le(s) responsable(s) est présent avant de laisser son enfant mineur au gymnase.

De plus, lorsque la fin du créneau horaire est atteinte, les enfants ne sont plus considérés sous la responsabilité du club dès lors qu'ils quittent l'enceinte du gymnase. Les parents devront donc venir chercher leur enfant dans le gymnase, et si ce n'est pas le cas, le club ne pourra être tenu pour responsable en cas de problème.

Tout enfant désirant partir avant la fin du créneau ne pourra le faire que sur présentation d'une autorisation parentale.

6. Matériel

a. Les volants

Le club met à disposition des volants en plastique.

b. Raquette et cordage

Le club pourra éventuellement vendre des raquettes.

Le club peut proposer un service de cordage de raquette à tarif préférentiel par l'intermédiaire de son partenaire HORIZON SPORT. Les membres désirant faire corder leur raquette peuvent contacter les membres du bureau.

7. Commission jeunes

Pour la saison en cours, un responsable « commission jeune » est désigné. Il est l'interlocuteur privilégié du club vis-à-vis des instances départementales, régionales et nationales.

Il doit être tenu informé des différentes sélections (stages et compétitions) proposées aux jeunes compétiteurs. Il coordonne ainsi la participation des jeunes du club aux compétitions.

8. Compétition individuelle

Les membres mineurs du club restent sous la totale responsabilité de leur parent ou représentant légal.

Pour la saison en cours, un responsable « compétition individuelle » est désigné. Il diffuse les informations relatives aux tournois pendant la saison par voie d'affichage et sur le site internet.

Il regroupe pour un tournoi donné les inscriptions des membres intéressés et les transmet aux organisateurs.

Les frais de déplacement des joueurs pour les compétitions individuelles ainsi que les moyens de transport ne sont pas pris en charge par le club.

Les volants ne sont pas fournis.

9. Tenue vestimentaire

Les membres du club doivent revêtir une tenue de sport compatible avec la pratique du badminton (chaussures de salle obligatoires).

A titre d'exemple, le jean n'est pas compatible avec la pratique du badminton.

10. Vol

Le club décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte, et recommande de ne rien laisser dans les vestiaires lors des entraînements et compétitions.

11. Fonctionnement du Club

Le fonctionnement du club repose sur le bénévolat. Il est demandé à chacun de s'impliquer dans les tâches courantes (assemblée générale, organisation de tournois, informations diverses, commissions...).

L'assemblée générale est en principe prévue en début de saison et nous vous incitons vivement à y participer.

12. Litiges et sanctions

Le club est une association promouvant le badminton dans un esprit sportif et dans le respect de l'adversaire.

Tout propos antisportif, injurieux, sexiste ou raciste se verra sanctionné par une exclusion immédiate et définitive, sans possibilité de remboursement de la cotisation. Le membre qui se rendra coupable de tels faits fera l'objet d'une convocation par lettre R.A.R devant le comité directeur pour présenter ses explications.

De même, toute détérioration de matériel, vol et tout manquement à ce règlement intérieur sera signalé au bureau du Badminton Club de Meyzieu, qui prendra les mesures nécessaires (suspension d'une ou plusieurs séances...) pouvant aller jusqu'à l'exclusion totale et définitive du Club.

Tous les adhérents sont habilités à faire respecter ce règlement.